

autres juges seraient de sexe masculin. Or, pour de nombreuses affaires, par exemple le droit familial ou bien en matière de LAVI – c'est-à-dire la loi sur l'aide aux victimes – il est très judicieux qu'une femme s'occupe de cette affaire. Nous aurions au moins une femme parmi les présidents de la Sarine. En outre, M<sup>me</sup> Anne-Sophie Peyraud maîtrise bien l'allemand quoiqu'elle soit de langue maternelle française.

### Rapport N° 84 sur la votation cantonale du 1<sup>er</sup> juin 2008 et sur l'élection du préfet de la Sarine les 1<sup>er</sup> et 22 juin 2008<sup>1</sup>

#### Discussion

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Puisque, dans sa grande sagesse, le Grand Conseil a continué à confier au Conseil d'Etat la charge de procéder à l'assermentation des préfets, le Conseil d'Etat procèdera donc à cette cérémonie aujourd'hui, après la séance du Grand Conseil, et la Direction des institutions procèdera au passage des dossiers directement après l'assermentation.

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Validation du mandat de préfet de M. Carl-Alex Ridoré

**Le Président.** Lors de sa séance du 22 août 2008, le Bureau du Grand Conseil a examiné le rapport N° 84 concernant notamment l'élection du préfet de la Sarine des 1<sup>er</sup> et 22 juin 2008. Ce rapport indique qu'au terme du premier tour de scrutin le 1<sup>er</sup> juin, aucune personne candidate n'a obtenu la majorité absolue. Par conséquent, un second tour de scrutin, à la majorité relative, s'est déroulé le 22 juin. M. Carl-Alex Ridoré a obtenu 11 706 suffrages sur 19 620 votes. Il a ainsi été élu au deuxième tour.

Sur ces considérations, le Bureau constate que le remplacement du préfet démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques. De ce fait, il propose au Grand Conseil, en vertu de l'article 60 al. 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques, de valider l'élection du préfet, M. Carl-Alex Ridoré. Je souhaite d'ores et déjà plein succès à notre ancien collègue dans sa nouvelle fonction.

- Ce mandat est validé tacitement.

### Projet de décret N° 71

**relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour  
des travaux de rénovation d'ouvrages d'art du réseau  
routier cantonal<sup>2</sup>**

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission des routes et cours d'eau a étudié le projet N° 71 en date du 20 août dernier. Cet objet, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour des projets de rénovation d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal, nous a convaincus. Sa nécessité et ses objectifs sont dictés par le vieillissement des ouvrages et l'arrivée des véhicules autorisés à 40 tonnes. C'est pourquoi, afin de régler cette problématique, une analyse a été effectuée et des solutions furent proposées. La durée d'exécution des travaux est prévue sur une dizaine d'années, le but étant de permettre l'accès des 40 tonnes à l'ensemble du réseau cantonal et d'assurer la pérennité de certains ouvrages vieillissants.

Le message N° 71 nous rappelle l'état des objets du crédit de 1998 déjà. Tous les ouvrages prévus ont été assainis et les devis respectés. Toutefois, M. le Commissaire a informé la commission que le pont sur la Trême à Broc n'est plus en mesure de reprendre les charges des 40 tonnes. Il est prévu d'assainir cet ouvrage entre 2001 et 2012. De plus, le plan annexé au message mentionne le viaduc de Chiètres; ce dernier n'est pas concerné par le projet car il devrait passer entièrement à la charge de la Confédération. Par conséquent, nous devons tenir compte de douze objets à renforcer et de cinq ouvrages à assainir, ceci pour les travaux les plus urgents.

L'Ecole polytechnique de Lausanne – l'EPFL – a été sollicitée pour trouver des solutions modernes aux assainissements par l'emploi de béton haute performance, ceci en tenant compte des normes SIA en vigueur. Une collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg est aussi souhaitée par la commission.

Quant aux participations financières, elles sont réparties en subventions pour les objets communs entre propriétaires d'ouvrages, avec les CFF pour le pont de la Fonderie et le canton de Berne pour le pont du Sodbach dont la gestion est confiée au canton de Fribourg. Pour le reste, les communes participent aussi avec les mesures d'amélioration de leurs ouvrages, soit par la création de trottoirs ou d'amélioration de canalisations.

Sur la base des explications et des documents que nous avons examinés, la commission des routes et cours d'eau est entrée en matière et est persuadée de la nécessité de cet engagement financier.

C'est pourquoi nous proposons d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret tel que présenté pour un montant de 7 567 000 francs.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1618ss.

<sup>2</sup> Message pp. 1533ss.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). La Commission de finances et de gestion a pris connaissance de ce projet de décret. Par 9 voix et 1 abstention, il vous recommande d'entrer en matière et de l'accepter sous l'angle financier purement.

**Le Commissaire.** Comme l'a relevé M. le Président de la commission, M. le Député Elian Collaud, ce message a pour but de garantir l'accessibilité des ouvrages aux poids lourds de 40 tonnes mais également d'assurer la pérennité de certains ouvrages vieillissants. Ce projet concerne douze ouvrages d'art dont la capacité portante ne permet plus ou pas de faire face à une charge de 40 tonnes. D'autre part, en l'état actuel, ces ouvrages justifient un assainissement dans un délai de quatre à cinq ans. Comme l'a cité le président de la commission, dans l'ancien crédit concernant le pont sur la Trême, entre Pringy et Broc, où on cite dans le message qu'il a encore les capacités, les dernières vérifications démontrent que ce n'est pas le cas. Nous devons prendre des mesures à court terme, respectivement l'assainir probablement plus vite que prévu si nous ne prenons pas des mesures.

Au point 3.3 du message, vous avez pu examiner le contrôle pour la charge des 40 tonnes avec comme indication quelques restrictions qui ont été prises dans de rares cas sur le réseau routier cantonal.

En ce qui concerne le point 4.1, les ouvrages à renforcer pour les 40 tonnes, qui sont au nombre de douze, vous avez certainement lu la carte et comme l'a déjà relevé le président de la commission, ils ne sont pas à 100% à charge de la Confédération mais font l'objet de discussions puisqu'il y a un projet de consultation de l'arrêté sur les routes nationales. Dans ce cadre-là, on ne connaît pas le sort de cette route. Dans le but de négocier au mieux, nous avons effectivement enlevé ce projet du message pour essayer, en tout cas c'est l'objectif, de mettre le maximum à charge de la Confédération parce qu'en l'état, c'est à 31% à charge du canton. Dans le projet de la Confédération, il restera 20% à charge du canton. Nous verrons le résultat des discussions, le résultat aussi des décisions du Conseil fédéral par rapport à cette révision de l'arrêté sur les routes.

En ce qui concerne les ouvrages à assainir, respectivement les participations de tiers, je n'y reviens pas, le président les a relevées. Je dirais simplement en conclusion que l'objectif prioritaire est de garantir dans un délai d'une dizaine d'années l'accessibilité de l'ensemble du réseau routier cantonal pour les poids de 40 tonnes. Le but du présent décret est d'assurer dans un premier temps, dans un délai de cinq à six ans, la mise en conformité aux normes des ouvrages les plus déficients. Cette accessibilité doit pouvoir se faire sans entraves pour le trafic et nécessite des renforcements voire, pour certains ouvrages, une reconstruction complète. Un certain nombre d'ouvrages doit faire l'objet de travaux d'entretien pour garantir leur pérennité.

En dernier lieu, l'accessibilité de l'ensemble du réseau routier cantonal est aussi une des conditions-cadre nécessaires au développement économique de notre canton, même s'il faut le reconnaître ce développement économique doit se concentrer dans des lieux stratégiques.

En conclusion, je vous invite à entrer en matière sur ce crédit d'engagement qui a été adopté par la commission parlementaire.

**Bussard Christian** (*PDC/CVP, GR*). Durant de nombreuses années, le Conseil d'Etat a dû fixer des priorités dans ses investissements et l'entretien du réseau routier en a souvent fait les frais, soulevant ainsi de nombreuses interventions dans ce plénum. Les finances du canton étant ce qu'elles sont aujourd'hui, il convient de mettre l'accent sur ces entretiens et des réfections prioritaires, lourdes parfois, de certains ouvrages. C'est à une belle unanimité que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance des propositions du Conseil d'Etat dans son message N° 71 et acceptera donc à l'unanimité le projet de décret s'y rapportant.

**Etter Heinz** (*PLR/FDP, LA*). Mit der Botschaft Nr. 71 zum Dekretsentwurf hat der Staatsrat eine aus unserer Sicht gute und zukunftsgerichtete Auslegeordnung der zu realisierenden Sanierungen von Kunstbauten auf dem Kantonsstrassennetz vorgenommen. Mit dem Verpflichtungskredit von 7 567 000 Franken können die nötigen Arbeiten an den Brücken vorgenommen werden, um sie für Fahrzeuge, die 40 Tonnen wiegen, sicher befahrbar zu machen. Die freisinnige Fraktion wird eintreten einstimmig unterstützen.

**Genoud Joe** (*UDC/SVP, VE*). Concernant ce décret du message N° 71, je remercie le Conseil d'Etat et ses collaborateurs d'avoir pris au sérieux l'entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal et d'avoir réparti dans plusieurs districts ces rénovations. On veut des passages des 40 tonnes, on doit les assumer. Je suis bien placé pour le dire, dans notre commune de Châtel-St-Denis, pendant la période où j'étais syndic, j'avais demandé une étude de nos ponts pour relier la route cantonale. Il s'est avéré que de nombreux ouvrages ont besoin d'une réfection et ne correspondent plus aux normes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à l'unanimité à l'octroi de ce crédit d'engagement.

**Aebischer Bernard** (*PS/SP, SC*). Dans l'étude de ce message N° 71, le groupe socialiste admet la nécessaire réfection d'un certain nombre d'ouvrages sur le réseau routier cantonal. Certains nécessitent des travaux importants qui vont au-delà des travaux d'entretien. Toutefois, le groupe socialiste émet les remarques suivantes. Les réfections proposées sur les ouvrages de la liste que le message porte à notre connaissance ne font l'objet d'aucune objection. Par contre, la mise en conformité pour le passage des 40 tonnes sur tous les ponts et ouvrages est disproportionnée par rapport au gabarit et la conception de ces routes. Je ne donnerai qu'un exemple pour illustrer ces propos: le pont sur la Glâne, à Autigny. Les travaux de réfection ne sont pas contestés, il en a besoin mais la mise en conformité avec les 40 tonnes pose des questions. Sur d'autres axes routiers, d'accord, mais pas là! Le SPC doit reconsidérer ces diverses décisions et les remodeler en tenant compte de ces remarques.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste soutient le crédit de 7,6 millions.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). Au nom du groupe Alliance centre gauche, je vous fais part de sa position. Nous avons pris connaissance et note des obligations cantonales en la matière. Nous les comprenons et les acceptons. A part ça, nous avons aussi pris note de deux autres choses. La première, c'est le caractère urgent de certains assainissements, plus urgents que d'autres, et nous avons aussi noté l'absence de priorités dans l'ensemble des travaux qui doivent être menés. C'est la raison pour laquelle, en fonction aussi des limites que connaît actuellement le service concerné, il nous semble absolument important, pour respecter l'ensemble de ces travaux, de mettre des priorités. Il n'est pas possible que toutes les routes du canton et tous les ponts du canton soient rénovés. Il nous semble absolument essentiel de définir des couloirs routiers cantonaux où les 40 tonnes pourront passer et, le long de ces couloirs-là, de mettre des priorités quant à l'ordre de réalisation. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté une proposition d'amendement qui propose d'accepter le crédit pour les travaux d'assainissement urgents de 2 064 000 francs pour la part cantonale, demandant par conséquent évidemment au Conseil d'Etat de nous présenter une nouvelle demande de crédits pour les autres, avec cette fois une priorité claire sur les axes cantonaux pour les 40 tonnes et la priorité de réalisation pour l'assainissement et la rénovation des différents ponts sur ces axes routiers.

**Le Rapporteur.** Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants qui ont étudié et rapporté au nom de leur groupe. Je constate avec satisfaction que chacune et chacun est d'accord d'entrer en matière avec quelques réserves toutefois que nous discuterons à la lecture des articles.

Par contre, en ce qui concerne les précisions que M. le Commissaire a données, je le remercie. Concernant cette répartition entre la Confédération et le canton, c'était important.

Quant aux autres, je note que le caractère d'urgence a été signifié par bon nombre d'intervenants dans cette salle et que, également à la commission des routes et cours d'eau, nous en avons discuté et que le SPC a bien entendu ou va élaborer cette priorité. Je laisserai donc M. le Commissaire répondre directement à ces questions qui sont adressées directement au SPC. Quant à moi, je vous remercie de votre collaboration.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier les groupes qui acceptent ce message et ce décret. En ce qui concerne les différentes interventions, notamment l'intervention de M. le Député Christian Bussard, qui insiste de mettre l'accent sur l'entretien puisque depuis plusieurs années il y a eu «déficience». Il faut admettre que pendant un certain nombre d'années lors des problèmes financiers de l'Etat, les montants pour cet entretien ont diminué, c'étaient les années 1993–2000 dans les grandes lignes. Mais, depuis ces dernières années, je crois pouvoir dire que les crédits pour cet entretien ont légèrement augmenté.

D'ailleurs, le crédit pour cette année a augmenté par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Joe Genoud, qui a parlé d'une répartition entre les districts. Il ne s'agit pas d'une répartition entre les districts même si cela apparaît ainsi mais bien de l'entretien des ponts, respectivement l'assainissement des ouvrages. Donc c'est vraiment de l'entretien des ouvrages dans des endroits qui le nécessitent.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Aebischer, au nom du groupe socialiste, quand il parle de disproportion et qu'il fallait revoir les routes, peut-être qu'il faudra revoir effectivement des routes mais il s'agit là du réseau routier des routes cantonales. Si vous estimez que certaines routes ne sont plus aptes à être cantonales, j'en prends note et, lors de la révision, nous remettrons ces routes directement aux communes concernées. Là, je suis sûr qu'il y aura d'autres réactions. Je n'en suis pas seulement sûr, mais plus que certain!

En ce qui concerne l'intervention du député Laurent Thévoz, au nom de l'Alliance centre gauche, là, je dis clairement que des priorités sont fixées dans ce domaine. Ces travaux sont prévus sur une dizaine d'années. Nous avons eu l'occasion de donner la liste à la commission, respectivement les ouvrages qui sont planifiés, notamment Fribourg (passage supérieur CFF de la Fonderie en 2011, un pont neuf). Je donne par exemple, à Gurmels un pont sur la Bibera qui est planifié en 2010. Et les ouvrages à assainir, ils sont tous planifiés en 2009–2010. Donc, les priorités sont fixées. Pour une grande partie des ouvrages à renforcer, l'année de réfection n'est pas encore fixée, justement en fonction des priorités que nous nous fixons à la Direction. A ce sujet, je rappelle aussi – et plusieurs députés sont intervenus chez moi pour me dire qu'ils n'étaient pas d'accord avec notre manière de faire en fixant des priorités – nous avons dû effectivement écrire à plusieurs communes que certains aménagements ne seront pas faits pendant les deux années à venir, voire reportés à la législature suivante, pour une raison de priorité bien sûr, mais aussi pour des raisons financières.

En conclusion, je vous recommande – comme je vous l'ai dit tout à l'heure – d'approuver tel que proposé. Bien sûr, je m'oppose à la proposition d'amendement faite par M. le Député Laurent Thévoz.

– L'entrée en matière n'est pas combattue.

## Elections

### Un-e président-e du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

**Studer Theo** (*PDC/CVP, LA*). La Commission de justice vous propose de donner votre voix à M<sup>me</sup> Claudia Dey-Gremaud. Elle est déjà en fonction à raison de 50% et, selon les constatations de la Commission de justice, elle accomplit bien sa tâche. En outre, elle n'avait pas été élue au mois de février de cette année; elle a fait preuve de loyauté.